

PROCÈS-VERBAL

de la 7^e assemblée ordinaire du conseil d'administration
du conseil de quartier de la Cité-Universitaire,
tenue le mercredi 20 octobre 2021 à 19 h, par visioconférence

Étaient présent(e)s

| | |
|----------------------------|-----------------|
| M. Mathieu Trépanier | Président |
| Mme Véronique Mercier | Vice-présidente |
| Mme Line Marotte | Secrétaire |
| M. Stéphan Pouleur | Administrateur |
| M. Bernard Paré | Administrateur |
| M. Pierre Martin | Administrateur |
| Mme Anaëlla Njanga Camille | Administratrice |
| M. Charles Madet | Administrateur |
| M. François Payeur | Administrateur |

Étaient également présent(e)s

| | |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| M. Dave Gagnon-Pelletier | Conseiller, Service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec |
| M. Rémy Normand | Conseiller municipal, district électoral du Plateau |
| Mme Mylène Bernard | Secrétaire de soutien |

Étaient absent(e)s

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| M. Henri Simard | Trésorier |
| Mme Vanessa Dallaire-Lagacé | Administratrice |

QUORUM

Le quorum est atteint.

Outre les personnes mentionnées précédemment, 6 citoyens assistent à la rencontre.

1. Ouverture de l'assemblée

M. Mathieu Trépanier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Mathieu Trépanier donne lecture de l'ordre du jour. Mme Véronique Mercier demande que l'on ajoute le point « Boîte de livres ». Celui-ci est placé au sous-point « Idées de projet 2021-2022 ».

Ordre du jour

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 01 |
| 3. Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021 | 19 h 05 |
| 4. Période d'intervention des conseillers municipaux | 19 h 10 |
| 5. Suivis au procès-verbal | 19 h 15 |
| 6. Période de questions et commentaires des citoyens | 19 h 25 |
| 7. Boisés de l'Université Laval | 19 h 40 |
| 8. Rencontre sur le fonctionnement des conseils de quartier | 19 h 50 |
| 9. Dossiers du conseil de quartier | 20 h 00 |
| • Retour sur l'atelier de Vivre en Ville | |
| • Retour sur le projet « 10 bonnes idées pour le quartier » | |
| • Programme de soutien à la mobilisation – Stratégie de sécurité routière | |
| • Urbanisme et loisirs : | |
| ○ Projet de plantation d'arbres | |
| ○ Pump track | |
| ○ Piano public | |
| ○ Sécurité des piétons et cyclistes – Projets prioritaires : | |
| ▪ Passage piétonnier de la rue Myrand | |
| ▪ Intersections de la rue de Villers avec le chemin Sainte-Foy et le chemin des Quatre-Bourgeois | |
| ▪ Intersection Dosquet et chemin des Quatre-Bourgeois | |
| • Réseaux sociaux (statistiques et publications à venir) | |
| • Quartier militaire | |
| • Idées de projet 2021-2022 (Boîte de livres) | |
| 10. Correspondance et trésorerie | 21 h 00 |
| 11. Divers | 21 h 05 |
| 12. Levée de l'assemblée | 21 h 10 |

RÉSOLUTION 21-CA-35

Sur une proposition de Mme Véronique Trépanier, appuyée par Mme Anaëlla Njanga Camille, il est résolu d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié.

Adoptée à l'unanimité

M. Rémy Normand, qui en est à sa dernière assemblée en tant que conseiller municipal du district du Plateau, profite de ce début de rencontre pour souligner la contribution de M. Trépanier et de toute son équipe à la vie démocratique municipale.

Dans ce même ordre d'idées, M. Trépanier, pour remercier l'engagement soutenu de son conseiller municipal, propose l'adoption d'une résolution, dans le cadre de laquelle sont rappelées les réalisations de M. Normand.

RÉSOLUTION 21-CA-36

Le Conseil de quartier de la Cité-Universitaire rend hommage à monsieur Rémy Normand, conseiller municipal du district du Plateau depuis 2013.

Le nouveau marché public de Sainte-Foy, la réfection de la route de l'Église, le projet de tramway, le nouveau Centre de glaces Intact Assurances, le laissez-passer universitaire et des cégeps du RTC, les améliorations apportées à la Base de plein-air de Sainte-Foy et, de façon générale, la mise en oeuvre du PPU du Plateau centre Sainte-Foy sont quelques-uns des projets auxquels monsieur Normand a contribué au cours des 8 dernières années.

Il est résolu de souligner son engagement et son dévouement pour le développement du district du Plateau et de la ville de Québec, puis de le remercier pour son assiduité à nos réunions du Conseil de quartier de la Cité-Universitaire durant toutes ces années.

La résolution est proposée par M. Mathieu Trépanier, dûment appuyée par M. François Payeur.

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021

M. Mathieu Trépanier remercie Mme Kathleen Breault pour la rédaction des précédents procès-verbaux. M. Dave Gagnon-Pelletier signale la présence de Mme Mylène Bernard, qui prend le relai de Mme Breault.

Modifications demandées au procès-verbal du 7 septembre dernier :

- Modification d'une phrase au point 10.3 proposée par M. Trépanier (ajouter avec le personnel politique du député Joël Lightbound) ;
- Correction du nom de la rue Terrasse-Laurentienne, proposée par M. Paré ;
- Suppression du trait d'union dans le numéro du lot de la rue Boivin, proposée par M. Paré.

RÉSOLUTION 21-CA-37

Sur proposition de M. Bernard Paré, appuyé par M. Pierre Martin, il est résolu d'adopter le procès-verbal tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

4. Période d'intervention des conseillers municipaux

En cette période électorale, les conseillers municipaux ne prennent pas la parole. Le conseil pourra rencontrer ses nouveaux conseillers municipaux élus lors de la prochaine réunion.

5. Suivi au procès-verbal

Dans l'objectif d'en savoir davantage sur les intentions de la Ville d'ajuster ses réserves d'eau potable en fonction de la densification urbaine, M. Stéphan Pouleur, suivant les conseils de Mme Émilie Villeneuve, a consulté un rapport sur la pérennité de l'eau potable. Ledit rapport datant d'une dizaine d'années, M. Pouleur se demande si un document plus récent est disponible. On y mentionne le risque qu'en 2021, la capacité de production d'eau potable de la Ville de Québec soit dépassée lors des périodes de pointe, ce qui nécessiterait alors une baisse de 20 % de la consommation ou, si cette mesure est inatteignable, la mise en place d'installations supplémentaires. À ce propos, M. Pouleur souhaiterait savoir ce qu'il en est de la situation depuis la rédaction du rapport consulté.

6. Période de questions et commentaires des citoyens

Aucune question n'est posée.

7. Boisés de l'Université Laval

M. Trépanier mentionne qu'un [article](#) paru deux semaines plus tôt dans *Le Soleil* a soulevé la problématique de l'abattage d'arbres anticipés sur le site de l'Université Laval, relativement à la construction du tramway. Il présente au conseil deux personnes engagées dans la protection de ce patrimoine naturel, M. Daniel Desroches et Mme Marie-Hélène Felt. M. Desroches, citoyen de la Pointe-de-Sainte-Foy, s'investit notamment dans la sauvegarde du [Boisé Neilson](#). Mme Felt, citoyenne du quartier Saint-Louis et membre de son conseil, est pour sa part derrière l'initiative [Vigilance Arbres Sainte-Foy](#).

M. Desroches présente d'abord un résumé de la situation aux membres du conseil. Lors d'une promenade dans le boisé Lacerte à la mi-août, Mme Felt a remarqué le marquage de plus de six-cents arbres formant un corridor d'une trentaine de mètres. Cette découverte a permis de constater que le tracé projeté de l'entrée du tramway sur le campus universitaire n'évite pas ledit boisé, dont la valeur patrimoniale et environnementale est pourtant reconnue, tant par l'Université Laval que par la Ville. Le marquage d'une centaine d'arbres à abattre serait également visible dans la jeune section du boisé, celui-ci en lien avec la construction d'un CPE derrière le stationnement de la garderie La Charmille. Pourtant, l'université s'est engagée, par l'entremise du CAMEO (Comité d'aménagement et de mise en œuvre), à protéger ses boisés et à développer dans les stationnements déjà en place. On comprend donc bien mal pourquoi elle accepte le tracé ainsi proposé.

M. Desroches signale aussi que, selon le dernier bilan de la Vision de l'arbre de la Ville de Québec, la canopée du quartier serait passée de 22 % à 21 %, malgré une cible à atteindre de 25 %. Vu un processus de densification très rapide, le recul de la canopée est un enjeu préoccupant.

En ce sens, M. Desroches et Mme Felt se disent persuadés qu'il existe des alternatives, qu'il est encore temps de revoir les options pour éviter que les arbres soient abattus, en sélectionnant des secteurs déjà minéralisés. D'ailleurs, l'abandon du projet de trambus sur le site de l'Université Laval aurait dû mener à une réévaluation du tracé du tramway prévu initialement, ce qui ne semble pas avoir été fait. Aucun renseignement n'est disponible à propos du pôle d'échange de l'université sur le site officiel du tramway de Québec.

La problématique est soulevée sur le site Web du regroupement citoyen [ÉcoTramQuébec](#), qui se propose de bonifier le projet. Parmi les scénarios alternatifs possibles, M. Desroches mentionne une entrée du côté du boulevard Hochelaga par le

stationnement du Pavillon Lacerte, ainsi qu'une autre par la zone des drapeaux de l'université. Il semblerait que la première option soit exclue en raison de la présence d'infrastructures souterraines et du volume autoroutier dans le secteur des centres commerciaux. La solution serait donc une entrée par les drapeaux afin de contourner, sur 100 m, le boisé Lacerte.

À la suite de cette présentation, Mme Felt expose les actions concertées qui ont été posées jusqu'à maintenant. En l'absence de réponses du côté de la Ville comme de l'Université, l'information a été transmise aux médias, donnant lieu à un reportage, à un article et à une entrevue diffusés par Radio-Canada les 14 et 15 septembre derniers. Les lettres d'opinion « [Si les arbres font partie de la solution, il y a un problème avec le projet actuel de tramway](#) » et « [L'Université Laval rogne ses boisés par les deux bouts](#) » ont également été publiées dans *Le Soleil* les 15 et 23 septembre. Puis, un dossier spécial intitulé « [Les arbres sous la menace](#) », à la une du Soleil, a notamment abordé la question du boisé Lacerte. En outre, le regroupement a réussi à obtenir l'appui du syndicat des professeurs, qui a voté une résolution appelant l'université à préserver ses boisés. Ils ont aussi rencontré le Conseil régional de l'environnement, Accès transports viables, ainsi que l'organisme J'ai ma passe. Ces derniers comprennent l'appel à améliorer le projet du tramway et devraient prendre position sous peu.

Mme Felt poursuit sa présentation en exposant les actions en cours :

- Envoi d'une lettre à la rectrice de l'Université Laval, appuyée par une dizaine de partenaires, dans le cadre de laquelle on demande à l'institution de revoir sa position quant au tracé du tramway sur son territoire ;
- Publication d'un communiqué appelant à une bonification du projet de tramway, cosigné, entre autres, par des groupes environnementaux ;
- Sensibilisation de la communauté universitaire afin d'obtenir l'appui des associations étudiantes.

À la suite de ce bilan, Mme Felt demande finalement aux membres du conseil de quartier quelle est leur opinion sur la question et s'ils souhaitent prendre position.

M. Pierre Martin remercie d'abord les deux présentateurs, puis leur demande ce que le conseil peut faire pour les appuyer efficacement dans leurs démarches. M. Desroches répond que le point de départ pourrait être de formuler une résolution, voire de cosigner la lettre ouverte. M. Trépanier poursuit en demandant si le trajet alternatif proposé a été observé par une instance politique ou urbanistique. M. Desroches lui explique qu'un spécialiste a soumis leur proposition au Bureau de projet, proposition pour laquelle ils n'ont pas encore obtenu de réponses, outre le fait que l'entrée par le boulevard Hochelaga est non envisageable.

M. Stephan Pouleur affirme que le transport en commun doit améliorer la qualité de vie d'une ville et non lui nuire. Il s'engage donc à appuyer toute résolution qui permettra d'éviter l'abattage des arbres. Dans un même élan, Mme Véronique Mercier se dit prête à appuyer des résolutions, à cosigner des lettres et à participer aux événements liés à cet enjeu. Elle demande si le boisé de l'école secondaire Rochebelle risque d'être touché également. Selon Mme Felt, le déplacement de l'un des terrains de sport en gazon synthétique pour laisser passer le tramway risque effectivement d'occasionner une coupe d'arbres.

M. Bernard Paré demande s'il serait possible d'encourager le Bureau de projet, les grands propriétaires terriens comme l'Université Laval et le ministère des Transports à planter des arbres pour compenser à plus long terme les coupes sur le trajet du tramway. Mme Felt signale que la Ville promet déjà de planter deux arbres pour un abattu.

Seulement, les nouveaux arbres en question sont relativement petits, faisant en général 5 cm de diamètre, et ne sauraient compenser les arbres matures supprimés. Par ailleurs, selon elle, on ne peut comparer un écosystème à part entière à l'alignement d'arbres aux abords des autoroutes. Elle voit dans ces stratégies de compensation une certaine forme d'écoblanchiment. Par ailleurs, elle signale que le corridor formé en plein centre du boisé pour le passage du tramway risque d'avoir un impact sur la survie des arbres restants, qui seront fragilisés par le vent et le déneigement, ainsi que sur l'écoulement des eaux dans le secteur. Au final, il faut penser à ce que l'on souhaite léguer aux générations futures. Dans un contexte d'urgence climatique, les forêts ne doivent pas être mises à mal sous prétexte de vouloir préserver la fluidité automobile. C'est ce qu'il faut rappeler aux décideurs.

Mme Anaëlla Njanga Camille félicite les deux présentateurs dans ce combat qu'ils mènent. Elle demande s'ils pensent que l'université pourrait avoir des réticences à déplacer les drapeaux, en fonction de principes d'ordre diplomatique. Selon M. Desroches, il s'agirait-là d'un argument faible. Les drapeaux pourront aisément être déplacés dans le respect de leur symbolique.

Mme Véronique Mercier demande ensuite des nouvelles des quelque 370 arbres coupés pour l'élargissement du boulevard Hochelaga. Mme Felt explique que la Ville a certes fourni un bilan dans lequel on prévoit un nombre d'arbres plantés supérieurs au nombre d'arbres abattus, mais que les fosses de plantation prévues lui semblent insuffisantes au développement racinaire.

M. Trépanier affirme souhaiter travailler à l'élaboration d'une résolution pouvant être adoptée dans le cadre de la prochaine réunion. Selon lui, tout porte à croire que le projet du tramway ira de l'avant; les prochaines élections municipales pourront le confirmer. Cela dit, il n'est pas question d'appuyer ou non le tramway, mais de poser des actions pour que le projet se réalise dans le respect de l'environnement.

Il demande si ses collègues souhaitent travailler à la rédaction d'une proposition qui saurait rallier le plus de membres du conseil. Véronique Mercier, Anaëlla Njanga Camille et Pierre Martin se portent volontaires. Stephan Pouleur se rajoute au comité de travail, tant que la résolution demeure neutre à l'endroit du projet de tramway.

Le conseil se préoccupant de l'acceptation unanime de la résolution à venir, M. Dave Gagnon-Pelletier rappelle qu'il n'est en aucun cas nécessaire de chercher à obtenir l'unanimité dans le conseil. Chaque membre vote en fonction de ses convictions et de ce qu'il croit bon pour son quartier. La pluralité des positions est d'ailleurs une bonne chose.

8. Rencontre sur le fonctionnement des conseils de quartier

M. Henri Simard a représenté M. Trépanier lors de cette rencontre. Comme il est absent, il est convenu de reporter ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil.

9. Dossiers du conseil de quartier

9.1 Retour sur l'atelier de Vivre en Ville

M. Mathieu Trépanier fait le bilan de l'atelier auquel il a participé le 22 septembre dernier et dans le cadre duquel les participants ont eu l'occasion de réfléchir sur l'avenir du quartier et sur ses principaux enjeux : verdissement, densification, etc. L'atelier avait un caractère de formation adressée aux administrateurs élus, ce qui justifie que les citoyens n'y étaient pas conviés. Une présentation du Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy a notamment été effectuée. M. Trépanier finalise la

rédaction du compte rendu de la rencontre, qui sera ensuite présenté au conseil. Cela dit, pour répondre à une demande citoyenne, il envisage de partager les résultats de ces travaux lors d'une prochaine assemblée, avec la participation d'un invité.

Une seconde rencontre aura lieu le mercredi 1^{er} décembre prochain. M. Trépanier envisage la possibilité d'y inviter les conseillers municipaux qui seront élus.

M. Bernard Paré demande des nouvelles du taux de participation au sondage de l'organisme Vivre en Ville. Pour le moment, trois réponses ont été reçues. M. Trépanier en profite donc pour demander à tous les administrateurs ayant participé à l'atelier de bien vouloir y répondre.

9.2 Retour sur le projet « 10 bonnes idées pour le quartier »

Le conseil a partagé ces 10 bonnes idées sur sa page Facebook ainsi qu'aux cinq candidats aux élections municipales. Ces derniers ont tous répondu à l'appel. M. Mathieu Trépanier se dit très satisfait de l'exercice, qui permet de prendre le pouls de ce qui préoccupe les citoyens du quartier. Son objectif est maintenant de colliger l'ensemble des réponses obtenues et de les structurer afin de les présenter aux administrateurs du conseil. Il lance également l'idée de présenter le tout aux citoyens, via la page Facebook du conseil, sous la forme de résumés ou d'extraits choisis publiés chaque semaine d'ici la fin de la période électorale. Mmes Vanessa Dallaire-Lagacé et Véronique Mercier appuient la démarche et trouvent l'exercice tout à fait pertinent.

Mme Mercier ajoute qu'il serait intéressant de s'appuyer sur les réactions des citoyens à ces 10 bonnes idées afin de voir lesquelles suscitent le plus leur intérêt. À son sens, pour faire parler du quartier, le mieux serait de concentrer les efforts du conseil autour de quelques enjeux jugés prioritaires.

9.3 Programme de soutien à la mobilisation – Stratégie de sécurité routière

M. Mathieu Trépanier explique avoir rencontré le président du conseil du quartier Saint-Louis, M. Pierre Pelletier, afin de voir de quelle façon son équipe a élaboré le projet de pancartes de sensibilisation à la vitesse automobile. Il suggère que le conseil de la Cité-Universitaire s'inspire de cette pratique, qu'il juge très intéressante, et rappelle que la date limite pour déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation est le 30 novembre prochain. Un partenariat avec les écoles du quartier permettrait même d'augmenter les fonds disponibles pour la réalisation de leur projet.

M. Trépanier demande donc si quelqu'un accepterait de prêter main-forte à M. Henri Simard, qui s'était montré intéressé à piloter le projet. Mme Line Marotte se porte volontaire. Avec les 3000 \$ octroyés par la Ville, quelque 150 pancartes pourront être conçues.

Les administrateurs discutent ensuite de la visibilité escomptée des affiches. Ils souhaitent que ces dernières soient assez grandes pour être vues par les automobilistes. M. François Payeur suggère que le conseil cherche une solution novatrice parce que les automobilistes finissent par ne plus voir les affiches qu'ils croisent souvent. Il recommande ainsi de ne pas copier telle quelle une méthode qui a déjà été utilisée, mais de trouver une nouvelle mesure qui ne pourrait être ignorée. À ce propos, M. Dave Gagnon-Pelletier fait remarquer que le projet des affiches du quartier Saint-Louis a surtout permis de rallier les citoyens à la cause, de les impliquer directement, ce qui a un effet non négligeable sur l'esprit communautaire.

9.4 Urbanisme et loisirs

Projet de plantation d'arbres

Mme Véronique Mercier, s'étant renseignée sur le [Programme de plantation d'arbres d'alignement](#), explique que la Ville ne peut planter d'arbres lorsqu'elle n'a pas d'emprise sur le terrain, comme c'est le cas aux abords du chemin de Quarte-Bourgeois ou sur le chemin Sainte-Foy. Cependant, les propriétaires peuvent demander la plantation d'un arbre sur leur propriété en faisant une demande au 311. Mme Mercier croit que les citoyens ne connaissent pas cette mesure. Elle suggère donc que le conseil en fasse la promotion, par le biais de la page Facebook ou via de petits dépliants déposés dans les boîtes aux lettres.

M. Bernard Paré appuie l'initiative. M. Mathieu Trépanier propose d'inclure une publication dans les dépliants de la prochaine assemblée générale, s'il y a lieu. Mme Line Marotte appuie la distribution de prospectus de petit format, rappelant qu'il faut tenir compte des citoyens du quartier qui n'utilisent pas Internet. M. François Payeur propose des idées de slogans accrocheurs : « Aimeriez-vous recevoir 450 \$ », publié sur le Web, et « Faites pousser des fleurs en attendant votre arbre », inscrit sur du papier ensemencé. Mme Vanessa Dallaire-Lagacé se propose pour faire du porte-à-porte au besoin.

Pump track

M. Pierre Martin mentionne que rien de nouveau n'est à signaler dans ce dossier. Néanmoins, comme certains partis politiques l'ont annoncé dans leurs promesses électorales, il se dit positif quant à sa réalisation.

À la suite d'un commentaire de M. Bernard Paré à propos du plan quinquennal d'immobilisation, M. Dave-Gagnon explique que la Ville compte vérifier avec ses équipes la présence de sites potentiels pour l'installation d'un *pump track*, mais ce projet ne fait pas partie de son programme quinquennal d'investissement. Il faudra donc signaler très clairement le besoin du quartier pour ce type d'équipement auprès du prochain élu.

Piano public

M. Pierre Martin confirme que le projet d'installation d'un piano public au printemps 2022 dans le parc Myrand va bon train ; le piano est acheté, l'espace d'entreposage est trouvé, un ébéniste est à concevoir une boîte pour le protéger et, déjà, des citoyens se sont proposés pour gérer l'ouverture et la fermeture du piano. La seule chose qui pourrait freiner le projet serait la non-obtention du permis de rassemblement en raison de la crise sanitaire. M. Martin est appuyé dans ses démarches par le responsable du projet de piano public sur le parvis de l'église Saint-Roch.

Si jamais le permis requis n'est pas obtenu, M. Martin suggère d'entreposer le piano et son banc pendant un an jusqu'à ce qu'il puisse être installé.

Sécurité des piétons et cyclistes – Projets prioritaires :

- Passage piétonnier de la rue Myrand
- Intersections de la rue de Villers avec le chemin Sainte-Foy et le chemin des Quatre-Bourgeois
- Intersection Dosquet et chemin des Quatre-Bourgeois

Puisque les 3 enjeux en question nécessitent que l'on interpelle les nouveaux élus, la discussion est reportée à la prochaine rencontre.

9.5 Réseaux sociaux (statistiques et publications à venir)

M. Pierre Martin félicite d'entrée de jeu les efforts déployés par M. Mathier Trépanier dans l'animation de la page Facebook du conseil, ce dernier ayant publié beaucoup de nouveau contenu. M. Martin présente ensuite des statistiques intéressantes. En janvier dernier, la page pouvait atteindre un maximum d'une trentaine de visiteurs uniques par jour. Depuis avril dernier, soit depuis la dernière assemblée générale et l'annonce du nouveau conseil, une journée moyenne compte de cent à deux-cents visiteurs uniques et les bonnes journées, de six-cents à huit-cents. Depuis la reprise des activités du conseil en septembre dernier, l'achalandage de la page Facebook a augmenté de 547 %. Il fait remarquer que le visuel des publications a une grande incidence sur leur consultation par les citoyens. Aussi, les publications portant sur les membres du conseil permettent de susciter leur partage et, conséquemment, l'adhésion de nouveaux abonnés.

M. Trépanier fait remarquer que le nombre d'abonnés stagne présentement à 300. Il souhaite voir accroître ce nombre afin que les discussions et résolutions du conseil ne restent pas qu'entre ses administrateurs. Il tient à mobiliser les gens, ce qui permettra de faire avancer les choses.

9.6 Quartier militaire

M. Mathieu Trépanier présente une résolution du conseil du quartier Saint-Louis concernant une demande à la Ville de Québec pour améliorer la sécurité routière à l'entrée ouest du parc Saint-Denys et sur la rue de la Picardie.

L'accès au parc Saint-Denys est difficile et la rue de la Picardie, servant de voie de transit, est très achalandée. Le conseil du quartier Saint-Louis propose donc au quartier de la Cité-Universitaire de travailler conjointement sur ce dossier, en vue de demander à la Ville de réaménager l'accès ouest du parc, d'améliorer la signalisation sur la rue de la Picardie, d'y ajouter un trottoir et d'y réduire la vitesse à 30 km/h.

M. Trépanier pense que le conseil peut appuyer cette résolution du conseil voisin, mais que le tout doit être inclus dans le projet plus englobant de la refonte du secteur. Le PPU prévoit un réaménagement, mais ce dernier ne semble pas parfait.

M. François Payeur signale que, à son avis, il serait préférable d'attendre de connaître qui sera élu et quelle sera sa position sur le boisé. Il sera alors possible de formuler des demandes plus cohérentes.

Mme Véronique Mercier fait remarquer que le secteur est globalement dangereux et qu'une proposition intéressante serait de fermer complètement la rue du Joli-Bois et d'agrandir le boisé. Plusieurs problèmes quant à la sécurité dans le secteur du parc sont soulevés par les membres du conseil. On convient donc que le conseil du quartier de Saint-Louis sera bel et bien supporté dans ses démarches, mais qu'il est effectivement préférable de reporter l'appui de sa résolution, le temps de réfléchir à une bonification du projet. M. Bernard Paré rajoute que certaines demandes, comme l'implantation de trottoirs ou l'installation d'un feu de piétons, peuvent aussi se faire en appelant au 311 en tant que citoyen.

9.7 Idées de projet 2021-2022 (Boîte de livres)

Mme Véronique Mercier signale qu'une consultation de la carte des boîtes de livres de la ville de Québec permet de constater qu'aucune ne se situe sur le territoire de la Cité-Universitaire. Jadis, une telle boîte se trouvait sur le terrain de l'école Fernand-Séguin.

On se demande s'il s'agit d'un retrait temporaire en raison de la pandémie. Une petite enquête sera effectuée à ce sujet. Sinon, Mme Mercier a contacté l'organisme Biblio mobile Québec, qui fournit des boîtes de livres tant que celles-ci sont installées sur un terrain privé habité par son propriétaire, qui en assure la bonne marche. Elle suggère donc de publier un appel à tous sur la page Facebook du conseil.

10. Correspondance et trésorerie

Aucune correspondance n'est à signaler.

Le solde du compte au 30 septembre 2021 est de 916,62 \$. Les factures pour les procès-verbaux de Mme Breault sont payées.

RÉSOLUTION 21-CA-38

Sur proposition de M. Mathieu Trépanier, appuyé par M. Bernard Paré, il est résolu d'octroyer 80 \$ à Mme Mylène Bernard pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 21-CA-39

Sur proposition de M. Bernard Paré, appuyé par M. Pierre Martin, il est résolu de rembourser à M. Mathieu Trépanier la somme de 94,32 \$ pour le remboursement des déclarations de mise à jour 2020-2021 au registraire des entreprises.

11. Divers

M. Stephan Pouleur signale avoir fait une demande au 311 pour un problème de sécurité routière sur la rue Frank-Carrel, situé dans le quartier Saint-Sauveur.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 13.

M. Mathieu Trépanier, Président

Mme Line Marotte, Secrétaire